

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue **le 7 mars 2023 à compter de 19 h 30**, au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 7 MARS 2023 À 19H30**

ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 février 2023;
 - 4.2 De correction de la séance ordinaire du 7 février 2023;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements;
 - 7.1 Avis de motion – Règlement # 40-2023 - Relatif à la démolition d'immeubles;
 - 7.2 Adoption du projet de Règlement # 40-2023 - Relatif à la démolition d'immeubles;
8. Administration générale:
 - 8.1 Frais citernes d'eau potable - Municipalité de Manseau;
 - 8.2 Entretien et réparation - Camion municipal;
 - 8.3 Formation OW1 - Opérateur en eaux usées pour système membranaire;
 - 8.4 Participation - Forum qui déplace de l'air;
 - 8.5 Formation/conférence - Visages régionaux;
 - 8.6 Rapport - Formation des élu(e)s;
 - 8.7 Colloque de zone - ADMQ - 26 avril 2023 Drummondville;

9. Gestion financière et administrative:

- 9.1 Approbation des comptes à payer;
- 9.2 Versement #2 - Réalisation plan et devis avec les architectes;
- 9.3 Avenant avec Groupe ABS - Projet 45337 TT ponceau Rang St-Antoine;

10. Sécurité publique et civile;

- 10.1 Entente avec Bell pour le service 911;
- 10.2 Renouvellement du service d'alarme et inspection 2023 - Centre communautaire;

11. Transports – Réseau routier:

- 11.1 Achat d'une tondeuse autoportée;
- 11.2 Système GPS / DCE - Camions municipaux;
- 11.3 Travaux de fauchage avec bras télescopique;
- 11.4 Travaux d'épandage d'abat-poussière;
- 11.5 Travaux de balayage des rues;
- 11.6 Versement du décompte progressif #3 du projet 45337 TT - Excavation Tourigny;

12. Hygiène du milieu – Santé et bien-être:

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

13. Aménagement, Urbanisme et Développement:

- 13.1 Permis de février 2023;
- 13.2 Demande d'autorisation CPTAQ - Servitude de puisage d'eau – Lot visé 6 133 266 et 6 134 236;
- 13.3 Modification - Résolution 6236-01-2023 - Demande d'autorisation à la CPTAQ par l'entreprise 9151-8787 Québec inc. (CAMPING PLAGE PARIS) au lot visé 6133913 du cadastre du Québec;
- 13.4 Fonds culturels de la MRC de Bécancour - Dépôt d'une demande;

14. Loisirs et Culture:

- 14.1 Camp de jour – Politique de remboursement;
- 14.2 Demande de contribution financière - Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS);
- 14.3 Concours oratoire de l'École Marie-Sophie - Demande de financement prix avec les municipalités de Sainte-Marie et de Manseau;

15. Varia :

15.1 Ouverture d'un poste de coordonnateur en développement municipal et projets spéciaux intermunicipaux – FRR - Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

15.2

16. Période de questions;

17. Levée de l'assemblée.

1- PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 7 mars 2023, à 19h30 au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères mesdames Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, et Vanessa Robidas-Gravel, Jacqueline M. Lambert ainsi que les conseillers messieurs Patrice Vaugeois et Mario Demers tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet ouvre la séance.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1

RÉSOLUTION # 6264, 03-2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet, demande à la directrice générale de procéder à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Guy Beaudet d'ajouter au point 15.1 de l'ordre du jour le point suivant, soit :

15.1 Ouverture d'un poste de coordonnateur en développement municipal et projets spéciaux intermunicipaux –FRR - Volet 4 soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ET PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 15.1 tel que présenté précédemment au point « Varia » et en gardant celui-ci ouvert.

ADOPTÉ

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1

RÉSOLUTION # 6265, 03-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2023

ATTENDU QUE les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 soit accepté et signé avec dispense de lecture et ce, conformément à la correction de la résolution # 5256, 02-2023 apportée par l'entremise du procès-verbal de correction tel que décrit au point suivant, soit le point 4.2.

ADOPTÉ

4.2

RÉSOLUTION # 6266, 03-2023 DE CORRECTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

ATTENDU QUE conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, apporte une correction à la résolution N° 6256, 02-2023 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 7 février 2023, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

La résolution N° 6256, 02-2023 se lit comme suit :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Ste-Sophie-de-Lévrard s'engage à la campagne de financement auprès de la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska et autorise à la directrice générale à leur verser l'aide financière d'un montant total représentant 373,50 \$, et ce, en un versement unique;

Or, on devrait lire :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Ste-Sophie-de-Lévrard s'engage à la campagne de financement auprès de la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska et autorise à la directrice générale à leur verser l'aide financière d'un montant total représentant 373,50 \$, payable annuellement et donc, en 5 versements (2023 à 2027) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie M. Lambert

APPUYÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 7 février 2023 soit accepté et signé modifiant ainsi par le fait même la résolution N° 6256, 02-2023 en conséquence.

ADOPTÉ

5- CORRESPONDANCE

5.1 RÉSOLUTION # 6267, 03-2023 CORRESPONDANCES

ATTENDU QUE tout membre du public qui désire qu'une correspondance soit déposée à une séance du conseil doit l'adresser par écrit à l'attention du Maire et du Conseil et l'envoyer à la directrice générale de la municipalité afin d'en faire acte de dépôt officiel;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer la réception de l'ensemble des correspondances reçues en date du 3 mars 2023.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

6- RAPPORT DES ÉLUS

Conseillère siège no 1- Vanessa Robidas-Gravel :

Nomination pour les dossiers :- Volet Sport, Loisirs et Éducation:

- Développement social - Volet familial
- Développement économique

Madame Robidas Gravel fait le suivi des différents dossiers reliés à ses mandats :

- Le comité des loisirs en partenariat avec le festival des 5 sens organise une soirée dansante le 31 mars 2023 de 19h30 à 23h30 à la sacristie. Une publicité sera publiée bientôt.
- Elle informe également les autres élus qu'elle désire participer aux formations / conférences - Visages régionaux portant sur les solutions pour les municipalités afin de contribuer au développement de places en garderie qui influencent le développement des régions. Considérant que des frais de participation pour lesdites formations/conférences sont applicables, ce point se retrouve ainsi à l'ordre du jour au point 8.5.

Conseillère siège no 2- Jacqueline M. Lambert :

**Nomination pour les dossiers :- Développement social
- Volet aîné et de l'OMH**

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège no 3- Sylvie Lambert :

Nomination pour les dossiers :- Développement culturel et patrimonial

Mme Lambert fait le suivi des différents dossiers reliés à ses mandats.

- Les 11 et 12 février dernier, la Bibliothèque municipale a effectué une vente de livres usagés dont le nombre de livres était illimité. Les citoyens donnaient le montant qu'ils désiraient pour effectuer l'achat de ceux-ci, une trentaine de personnes se sont présentées;
- En un an, 800 personnes de tous les âges ont visité la bibliothèque pour les livres, les revues, ordinateurs, des activités littéraires, etc. Ça bouge chez nous !
- Le Comité culturel offre aux bibliothèques des contes interactifs. Nous avons reçu Mandoline pour la lecture d'un conte, auquel 14 enfants ont participé;
- Suivis de la rencontre du 14 février 2023 du Comité culturel de la MRC de Bécancour :
 - Les projets culturels ont été lancés le 19 janvier 2022;
 - La nouvelle agente Josée Wingen fait une visite de 6 bibliothèques;
 - La politique culturelle est à la correction, ça avance;
 - Il y aura une rédaction d'un plan d'action pour l'année 2023;
 - Un soutien aux bibliothèques de 400.00 \$;
 - Inventaire du patrimoine bâti pour les bâtiments de 1940 et moins, nous devons soumettre à la ministre les demandes de démolitions et en ce sens, si madame la ministre nous informe que les fenêtres ou autres ont de la valeur, il ne sera pas autorisé de procéder à leur démolition;
 - Nouvelle page sur Facebook de la MRC de Bécancour;
- Croix des chemins, croix photographiées en 2022 - un comité est formé.
- Comité de sélection pour les projets aux Fonds culturel aura lieu le 5 avril 2023.
- Pour le fonds culturel, provenant du FRR, chaque municipalité a droit à un montant de 25 000 \$.

Conseiller siège no 4- Mario Demers:

Nomination pour les dossiers :- Matières résiduelles

- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
- Environnement et développement durable

M. Demers fait le suivi des différents dossiers reliés à ses mandats.

- Suivi de la dernière rencontre de la RIGIDBNY :
 - Implantation des bacs à compostage à venir

Conseiller siège no 5- Patrice Vaugeois :

Nomination pour les dossiers :- Communication et technologie

- Environnement et développement durable
- Autre nomination diverse : Comité local patrimoine

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège no 6-Nancy C. Demers :

Nomination pour les dossiers :- Santé et du bien-être

- Développement social - Volet aîné et immigration

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Maire - Jean Guy Beaudet :

Nomination pour les dossiers :- Sécurité civile et publique

- Projets d'infrastructures
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement
- Autres nominations :
 - Aréna régional
 - MADA;
 - Comité local du patrimoine;
 - Les Cinq Sens, OSBL;
 - FRR Volet 4;
 - Ressources humaines.

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

7- AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7.1

RÉSOLUTION # 6268, 03-2023

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 40-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Par la présente, monsieur Patrice Vaugeois donne un avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Le règlement vise à :

- Règlement # **40-2023**, relatif à la démolition d'immeuble;

Le règlement vise à :

- Régir la démolition d'immeubles sur notre territoire;
- Identifier clairement les dispositions déclaratoires et interprétatives, les dispositions transitoires, et les procédures s'y rattachant, et ce, selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1);
- Respecter l'obligation aux municipalités de se doter d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles d'ici le 1er avril 2023, considérant que les modifications de la Loi sur le Patrimoine culturel et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été sanctionnées le 1er avril 2021;

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation sur le babillard du bureau municipal du 174-A, Saint-Antoine durant les heures d'ouverture régulières, et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.munstesophie.org.

DÉPOSÉ

7.2 **RÉSOLUTION # 6269, 03-2023**
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 40-2023
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Par la présente, monsieur Patrice Vaugeois

- Avis est également donné, que le projet de règlement portant le n° 40-2023 a été déposé, et sera disponible, à la suite de la tenue de la présente séance du conseil, pour consultation au babillard du bureau municipal du 174-A, Saint-Antoine durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.munstesophie.org;
- QU'un avis public sera publié afin d'annoncer la date officielle de la tenue de l'assemblée de consultation publique.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

8- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 **RÉSOLUTION # 6270, 03-2023**
FRAIS DE CITERNES D'EAU POTABLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE MANSEAU

ATTENDU QUE dans la semaine du 12 au 18 février 2023, la municipalité de Manseau a subi un bris majeur d'aqueduc engendrant une nécessité d'approvisionnement externe en eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard fut sollicité afin de fournir une aide dans le cadre de ce sinistre et qu'à cet effet, M. Stéphane Lemay, directeur des travaux publics fut demandé en soutien puisqu'il possède l'expertise et les différentes cartes de compétences exigées;

ATTENDU QUE M. Lemay, a ainsi réalisé la supervision des chargements lors de l'approvisionnement externe en eau et a également effectué la réalisation des tests nécessaires pour ce faire, totalisant 7 heures de travail;

ATTENDU QU'afin de faciliter l'approvisionnement rapide en eau potable pour la Municipalité de Manseau, 4 voyages de 38 m³ représentant 152 m³ d'eau, au total furent prélevés à partir du réseau d'aqueduc de la municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à facturer la Municipalité de Manseau pour les frais reliés à l'attribution de la ressource, soit Monsieur Stéphane Lemay selon le nombre d'heures réalisés et le taux horaire applicable;

ET RÉSOLU QUE d'ajouter à cette facture les frais supplémentaires de 45 \$ pour chaque citerne d'eau potable prélevé, représentant un total de 180 \$.

ADOPTÉ

8.2

**RÉSOLUTION # 6271, 03-2023
ENTRETIEN ET RÉPARATION - CAMION MUNICIPAL**

ATTENDU QUE l'un des camions municipaux a eu besoin de différentes interventions d'entretien et de remplacements de pièces afin d'assurer son bon fonctionnement et pour répondre aux normes de sécurité, dont entre-autres, l'antipollution, la pompe diesel et l'ajout d'une deuxième valve et hose à air;

SUR LA PROPOSITION DE madame Jacqueline M. Lambert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la dépense des différents travaux de réparations et de changements de pièces réalisé par l'entreprise Charest International totalisant un montant de 15 134.29 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ

8.3**RÉSOLUTION # 6272, 03-2023
FORMATION OW-1 - OPÉRATEUR EN EAUX USÉES POUR SYSTÈME
MEMBRANAIRE**

ATTENDU QUE la municipalité prévoit réaliser les travaux de mise aux normes étant la construction d'une station d'assainissement des eaux usées en 2023;

ATTENDU QUE le certificat en traitement des eaux usées par station mécanisée (OW-1) est obligatoire pour toute personne qui doit assurer l'opération et le suivi de fonctionnement de stations mécanisées selon le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (RLRQ, chapitre Q-2, r.34.1);

ATTENDU QUE seules les personnes qui ont réussi l'une des formations figurant sur la liste des formations reconnues peuvent demander la délivrance du certificat en traitement des eaux usées par station mécanisée (OW-1);

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Lemay, directeur des travaux publics et opérateur de l'eau potable et eaux usées doit réaliser une mise à niveau de formation afin d'obtenir la certification OW-1 pour le système mécanisé membranaire;

ATTENDU QUE Monsieur Lemay doit s'inscrire à Emploi Québec pour l'obtention de la carte d'apprentis et par la suite s'inscrire au programme du Cégep de Shawinigan pour ladite formation afin de recevoir la future carte de compétence;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser ces dépenses nécessaires, étant l'inscription de Monsieur Lemay auprès d'Emploi Québec, pour un montant de 125 \$ à émettre au ministre des Finances et de procéder à son inscription à la formation obligatoire auprès du Cégep de Shawinigan pour un montant de 375 \$ plus les taxes applicables et frais de déplacements, puis repas, si nécessaire.

ADOPTÉ

8.4**RÉSOLUTION # 6273, 03-2023
PARTICIPATION - FORUM QUI DÉPLACE DE L'AIR**

ATTENDU QUE le comité régional de Transport actif organise un événement conçu spécialement pour les municipalités du Centre-du-Québec le 16 mai prochain à Saint-Wenceslas portant sur les déplacements actifs pour les municipalités rurales;

ATTENDU QUE l'évènement traitera des enjeux relatifs à l'élaboration et à la réalisation de projets en mobilité active dans un contexte rural et que l'objectif de cet événement est de mobiliser les partenaires régionaux afin de les outiller dans le cadre de leurs projets;

ATTENDU QUE dans le cadre des plans d'action reliés à la politique MADA et à la politique Familiale, des projets en mobilités actives ont été identifiés;

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater Madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière à participer l'évènement « Forum qui déplace de l'air » et à autoriser le paiement des frais d'inscription s'y rattachant au montant de 25 \$ plus taxes applicables incluant le diner, ainsi que les frais de transport.

ADOPTÉ

8.5

**RÉSOLUTION # 6274, 03-2023
FORMATION / CONFÉRENCE - VISAGES RÉGIONAUX**

ATTENDU QUE Mme Robidas-Gravel fut nommée en tant qu'élue responsable pour les dossiers liés au développement social - volet familial, ainsi que ceux liés au développement économique;

ATTENDU QUE la conseillère Mme Vanessa Robidas-Gravel a manifesté son désir de participer aux différentes conférences et formations proposées par Visages Régionaux et se tenant en mode virtuel;

ATTENDU QUE les diverses formations/conférences offertes, au nombre total de 7 conférences/formations, portent sur comment faciliter l'implantation d'un service de garde sur son territoire;

ATTENDU QUE lesdites formations/conférences se détaillent comme suit, soit :

01. Pénurie de places en services de garde au Québec : état de la situation avec le mouvement Ma place au travail.
02. Comment les municipalités peuvent-elles exercer leur leadership dans le dossier des places en services de garde?
03. Outils réglementaires, urbanistiques et financiers pour favoriser la création de places en services de garde.
04. Nouveau modèle prometteur: les services de garde en milieu communautaire.
05. Éducation à l'enfance: les communications pour valoriser la profession et faciliter le recrutement.
06. Forces et particularités du modèle coopératif pour la création de places en services de garde.
07. 12 initiatives et exemples inspirants pour bonifier un service de garde et l'attractivité d'un territoire.

ATTENDU QUE les frais d'inscription applicables sont au montant total de 325\$ plus taxes pour la série de 7 conférences en mode virtuel;

SUR PROPOSITION DE monsieur Patrice Vaugeois

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la conseillère madame Vanessa Robidas-Gravel à participer à cette série de 7 formations/conférences offerte par « Visages régionaux » et à autoriser le paiement des frais s'y rattachant au montant de 373,67 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

8.6

**RÉSOLUTION # 6275, 03-2023
RAPPORT – FORMATION DES ÉLU(E)S**

CONSIDÉRANT QUE la formation sur le comportement éthique est obligatoire pour tous les nouveaux élu(e)s dans les six premiers mois de leur mandat pour répondre aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller monsieur Mario Demers a suivi sa formation et que la greffière-trésorière de la municipalité, soit Madame Josée Croteau, a bien accusé la réception de l'attestation de présence reçue par la FQM;

SUR PROPOSITION DE madame Jacqueline M. Lambert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte de dépôt du certificat de formation de monsieur Mario Demers, puis que la directrice générale et greffière-trésorière va mettre à jour ledit rapport de formation et le publier aux deux endroits officiels prévus à cet effet.

ADOPTÉ

8.7

**RÉSOLUTION # 6276, 03-2023
COLLOQUE DE ZONE - ADMQ - 26 AVRIL 2023 DRUMMONDVILLE**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) propose le retour de la tournée de zones en présentiel, dans toutes les régions du Québec, et ce, au printemps 2023 afin de répondre positivement à la demande des membres de suivre des formations en salle;

ATTENDU QUE ladite tournée de zones prévue au printemps 2023 pour la région Centre-du-Québec aura lieu le 26 avril prochain à Drummondville et se déroulera tout au long de la journée;

ATTENDU QUE lors de l'événement, la formation intitulée « *Accessible ou non? Traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels* » présentera les principes généraux en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en tenant compte des dernières modifications législatives en vigueur et celles à venir;

ATTENDU QUE cette formation abordera également plusieurs décisions rendues par les tribunaux relatives à l'accessibilité ou non de documents faisant régulièrement l'objet de demandes d'accès à l'information dans les municipalités;

ATTENDU QUE les frais d'inscription s'y rattachant pour les membres de l'ADMQ est de 385 \$ par personne plus taxes incluant le diner;

ATTENDU QUE par la résolution # 6113, 10-2022 un comité sur l'accès à l'information et protection des renseignements personnels, fut formé;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de Mesdames Josée Croteau et Julie Pellerin pour des frais totalisant 770 \$ plus taxes incluant les deux diners, ainsi que les frais de transport s'y rattachant.

ADOPTÉ

9 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1

RÉSOLUTION # 6277, 03-2023 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT le règlement numéro 07-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des factures selon la liste suivante fournie telle que déposée en « Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉ

9.2

RÉSOLUTION # 6278, 03-2023 VERSEMENT #2 – RÉALISATION PLAN ET DEVIS AVEC LES ARCHITECTES

ATTENDU QUE par la résolution #6053, 07-2022, la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard a autorisé l'adjudication du contrat relativement aux services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Marie-Josée Deschênes Architecte pour le projet de reconversion de l'église de Sainte-Sophie-de-Lévrard en Centre communautaire nommé Le Carrefour 1901, et ce, conformément à l'appel d'offres public N° 532380401901;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture N° 1582 de ladite firme d'architecture au montant de 45 000.00 \$ plus taxes en lien avec le deuxième versement pour la réalisation des plans et devis;

ATTENDU QUE la FQM a fait part à la municipalité de sa recommandation d'effectuer le paiement de ladite facture no 1582 lors de la rencontre de coordination tenue le 8 février 2023 par voie de visioconférence et pour laquelle étaient présents Mme Marie-Josée Deschênes architecte, les représentants de la FQM ainsi que les représentants municipaux autorisés et mandatés à cet effet dans le cadre dudit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement d'un montant de 45 000.00 \$ plus taxes en lien avec la facture no 1582 correspondant au deuxième versement pour la réalisation des plans et devis pour le projet de reconversion de l'église de Sainte-Sophie-de-Lévrard en Centre communautaire nommé Le Carrefour1901 et ce, conformément à la recommandation transmise par la FQM.

ADOPTÉ

9.3 **RÉSOLUTION # _____, 03-2023**
AVENANT AVEC GROUPE ABS - PROJET 45337 TT PONCEAU RANG ST-ANTOINE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10.1 **RÉSOLUTION # 6279, 03-2023**
ENTENTE AVEC BELL - SERVICE 911

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de *la National Emergency Number Association* (la « norme i3 de NENA »);

ET ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

ATTENDU QUE le conseil municipal se doit de procéder à la nomination d'une autorité mandatée et autorisée à signer le protocole d'entente tel qu'exigé par le fournisseur de service et que ladite autorité peut être une municipalité locale à travers la nomination de personnes responsables au sein de ces mêmes entités;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une copie de la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG);

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET APPUYÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- Soit approuvée la nouvelle entente de service 9-1-1 PG;
- Soit mandatés Mme Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que monsieur Jean-Guy Beudet, Maire à agir au nom de la Municipalité de Ste-Sophie-de Lévrard auprès de Bell établi comme une entreprise de services locaux titulaire (« ESLT ») sur notre territoire;
- Soit autorisés madame Josée Croteau et monsieur Jean-Guy Beudet ci-haut mentionnés à procéder à la signature de ladite entente auprès de Bell pour le service 9-1-1 de prochaine génération pour le territoire de la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard.

ADOPTÉ

10.2 **RÉSOLUTION # 6280, 03-2023**
RENOUVELLEMENT DU SERVICE D'ALARME ET INSPECTION 2023
CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'annuellement le contrat de service arrive à échéance et qu'il assure la sécurité du bâtiment du centre communautaire;

ATTENDU QU'une visite d'inspection dudit bâtiment fut réalisée en janvier 2023 et que la production d'un rapport d'alarme incendie fut réalisé;

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement du contrat de service d'alarme pour un an à Alarme Bois-Francs au montant de 251,40 \$ plus les taxes applicables;

ET RÉSOLU d'autoriser madame Josée Croteau directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de la facture reliée à la visite d'inspection au montant de 981.95 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

11- TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER:

11.1

**RÉSOLUTION # 6281, 03-2023
ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE**

ATTENDU QUE suite à l'annonce de l'entreprise locale, avisant la municipalité qu'elle n'offrira plus les services d'entretien des terrains municipaux en saison estivale;

ATTENDU QUE la municipalité a évalué différentes possibilités et celle retenue est de réaliser ces travaux en régie interne;

ATTENDU QUE des soumissions pour réaliser l'achat des équipements nécessaires pour ladite réalisation des travaux en régie interne et ce, auprès de l'entreprise Grimard & Fils Inc. ainsi qu'auprès de l'entreprise Agritex - John Deere à la succursale de Saint-Célestin;

ATTENDU QUE les deux entreprises ont transmis des soumissions à la municipalité se détaillant comme suit :

Nom de l'entreprise	Description	TOTAL (Taxes incluses)
Agritex – John Deere Succursale de St-Célestin	Tracteur à gazon Z530R avec tondeuse 60 HC.	10 996.63 \$
Grimard & Fils Inc.	Tondeuse autoportée Zenith 60 HC.	14 291.11 \$

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de l'équipement auprès de Agritex John Deere à la succursale de Saint-Célestin au montant de 10 996.63 \$ incluant les taxes, les frais de livraison et les taxes de pneus.

ADOPTÉ

11.2

**RÉSOLUTION # _____, 03-2023
SYSTÈME GPS / DCE - CAMIONS MUNICIPAUX**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11.3**RÉSOLUTION # 6282, 03-2023
TRAVAUX DE FAUCHAGE AVEC BRAS TÉLESCOPIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à deux entreprises de soumissionner pour les travaux de fauchage avec bras télescopique, dans la demande d'appel d'offres portant le numéro V-022123 et que les deux entreprises ont déposé leurs soumissions, dont

Nom de l'entreprise	Prix à l'heure (Taxes en sus)	TOTAL (Taxes incluses)
9189-9849 Québec Inc. – ML Entreprises	110.00 \$	127.00 \$
Les entreprises M.M.R Turcotte Inc.	105.00 \$	120.72 \$

SUR PROPOSITION DE madame Jacqueline M. Lambert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat à Entreprises M.M.R Turcotte Inc. pour les travaux de fauchage des chaussées et ce, selon les spécificités dans l'appel d'offre **V-022123** pour un taux de 120.72 \$ / heure, taxes incluses, et ce en respectant le budget attribué à ce poste.

ADOPTÉ

11.4**RÉSOLUTION # 6283, 03-2023
TRAVAUX D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité trois entreprises à soumissionner pour les travaux d'épandage d'abat-poussière dans tous les chemins identifiés dans la demande d'appel d'offres portant le numéro V2-220223, et que les trois entreprises ont déposé leurs soumissions, dont :

Nom de l'entreprise	Prix du litre <u>Taxes incluses</u> 1^{er} passage (Environ 92, 160 litres)	Prix du litre <u>Taxes incluses</u> 2^e passage (Environ 60,480 litres)
Enviro Solutions Canada inc.	0.3766 \$ du litre	Même prix
Les excavations Yvon Houle et Fils inc.	0.385 \$ du litre	Même prix
Somavrac c.c. inc.	0.4341 \$ du litre	Même prix

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard s'engage à partager ledit mandat d'épandage d'abat-poussière avec les municipalités avoisinantes de Sainte-Marie-de-Blandford et de Lemieux;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités ont identifié leurs besoins de quantités estimées en litres et se détaillant comme suit;

Municipalités	Premier passage	Deuxième passage
Sainte-Sophie-de-Lévrard	55 800 litres	24 120 litres
Sainte-Marie-de-Blandford	25 560 litres	25 560 litres
Lemieux	10 080 litres	10 080 litres

CONSIDÉRANT QU'une répartition de la facture sera divisée selon le nombre de litres réels épandus dans chacune des municipalités, et ce, selon le prix soumis par le soumissionnaire;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy C. Demers

ET APPUYÉ PAR madame Sylvie Lambert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat d'épandage d'abat-poussière à la compagnie Enviro Solutions Canada inc., et ce, selon les spécificités dans l'appel d'offres **V2-220223**, pour une somme totale qui équivaut à un montant total d'environ 34 707,45 \$, taxes incluses pour le premier passage, et pour le deuxième d'un montant total d'environ 22 776,77 \$ taxes incluses;

ET RÉSOLU de facturer aux municipalités engagées à ce mandat le montant établi en fonction du nombre de litres réels épandus pour chaque épandage d'abat-poussière réalisé.

ADOPTÉ

11.5

**RÉSOLUTION # 6284, 03-2023
TRAVAUX DE BALAYAGE DES RUES**

ATTENDU QUE la municipalité donne à forfait les travaux de balayage de rues dans tout le centre urbain, incluant les stationnements du bureau municipal et du centre communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité a une entente avec le ministère des Transports du Québec pour les années 2022-2023-2024 relativement aux travaux de balayage à réaliser sur la rue St-Pierre / Route 218 et sur la rue St-Antoine/ Route 218, et ce, confirmant une participation financière de ceux-ci pour les frais engendrés pour lesdits travaux;

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois entreprises à soumissionner pour les travaux de balayage des rues dans la demande d'appel d'offres portant le numéro V1-022223 et qu'une seule entreprise a déposé une soumission dont:

Nom de l'entreprise	Montant propos (Taxes incluses)
Les entreprises Myrroy Inc.	4 018.38 \$

SUR PROPOSITION DE monsieur Patrice Vaugois

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat de travaux de balayage de rues pour l'année 2023 à l'entreprise Myrror Inc. pour un montant total de 4 018.38 \$ taxes incluses et tel que stipulé à l'appel d'offre.

ADOPTÉ

11.6

**RÉSOLUTION # 6285, 03-2023
PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3
PROJET 45337 TT– EXCAVATION TOURIGNY**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de paiement du décompte progressif #3 de la compagnie Excavations Tourigny Inc., et ce, au montant de **92 504,91 \$**, taxes incluses, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de reconstruction d'un ponceau sur le rang St-Antoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

APPUYÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 (Facture F002705) de la compagnie Excavations Tourigny Inc. au montant de **92 504,91 \$**, taxes incluses, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat N° 45337 TT de reconstruction d'un ponceau sur le rang St-Antoine;

QUE ledit paiement étant conditionnel à la réception par l'entreprise de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le prêt temporaire attribué à ce projet.

ADOPTÉ

12-HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE:

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour.

13-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS - FÉVRIER 2023

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en février 2023, un permis de lotissement a été émis et totalisant un montant 15 \$ en coût de permis.

DÉPOSÉ

13.2 RÉSOLUTION # 6286, 03-2023 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ SERVITUDE DE PUISAGE D'EAU – LOT VISÉ 6 133 266 ET 6 134 236

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'étude du dossier portant sur une demande de servitude de puisage d'eau dû à la réforme cadastrale;

ATTENDU QU'en novembre 2022, au cours de la transaction de vente du lot 6 133 266, le certificat de localisation a révélé que le puits utilisé comme source d'eau potable pour le lot du 6 133 266 est installé sur une petite partie du lot voisin, soit le 6 134 236;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties s'entendent et souhaite procéder à l'inscription d'une servitude de puisage d'eau concernant les lots 6 133 266 et 6 134 236 devant notaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et au schéma d'aménagement;

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas-Gravel

APPUYÉE PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal appui ladite demande auprès de la CPTAQ faite par le demandeur monsieur Morissette dans le cadre d'une demande la servitude du puisage d'eau pour le lot 6 133 266;

ADOPTÉ

13.3 RÉSOLUTION # 6287, 03-2023 MODIFICATION - RÉSOLUTION 6236-01-2023 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR L'ENTREPRISE 9151-8787 QUÉBEC INC. (CAMPING PLAGES PARIS) AU LOT VISÉ 6133913 DU CADASTRE DU QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ demande des spécifications supplémentaires à la résolution soumise portant le n° 6236-01-2023;

CONSIDÉRANT QUE la demande soumise pour ce projet est conforme à la réglementation de zonage de la municipalité, est également en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une écurie, les randonnées à cheval et les cours d'équitation sont autorisés dans l'ensemble des zones agricoles et agro-forestières définies au règlement de zonage municipal en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'est propriétaire d'aucun autre immeuble sur le territoire municipal, ce qui l'empêche ainsi de tenir les activités projetées ailleurs que sur le lot visé par la présente demande;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy C. Demers

APPUYÉE PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal réitère l'appui de cette demande soumise par le demandeur, étant l'entreprise (Camping Plage Paris) portant le numéro 9151 8787 Québec inc. sur le lot visé 6133304 du cadastre du Québec, qui sera transmise à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

13.4 **RÉSOLUTION # 6288, 03-2023**
FONDS CULTURELS DE LA MRC DE BÉCANCOUR – DÉPÔT D'UNE DEMANDE

ATTENDU QUE la Municipalité, à travers la Bibliothèque de Ste-Sophie-de-Lévrard, désire répondre aux besoins émis de ses citoyens et organismes tant à travers la Politique familiale, la Politique MADA et en lien avec la démarche de vitalisation FRR;

ATTENDU QUE le projet *À livre ouvert, bras grands ouverts* fut développé en ce sens et qu'il consiste en soi à faire l'acquisition d'équipements technologiques et également le démarrage d'un club de lecture intergénérationnel où les outils faciliteront justement le jumelage de tous les âges;

ATTENDU QUE ledit projet fut déposé auprès du CIUSSS MCQ dans le cadre du programme *Être mieux ensemble* par la résolution 6240, 01-2023;

ATTENDU QU'une rencontre est prévue par visioconférence le mercredi 8 mars 2023 avec le CIUSSS MCQ afin de connaître les portions du projet qui seront admissibles au financement obtenu;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre et à la confirmation des coûts admissibles dans le cadre du programme *Être mieux ensemble*, une évaluation des autres sources de financement possibles sera réalisée afin d'obtenir du financement pour la part des coûts restantes;

ATTENDU QUE le Fond culturel de la MRC de Bécancour peut être un levier financier intéressant, que la période de dépôt est jusqu'au 13 mars 2023 et que selon les confirmations à venir des parts non admissibles dans le cadre du fond *Être mieux ensemble*, celles-ci pourraient être admissibles dans le cadre du Fond culturel de la MRC de Bécancour;

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Lambert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE :

- Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour le projet *À livre ouvert, bras grands ouverts* dans le cadre du Fond culturel de la MRC de Bécancour, et ce, selon l'admissibilité de la portion restante des coûts non admissibles dans le cadre du programme Être mieux ensemble du CIUSSS MCQ;
- Mandater madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à agir au nom de la municipalité dans le cadre du dépôt de ladite demande;
- Désigner mesdames Croteau et Pellerin à agir en tant que signataires dans le cadre du dépôt de cette demande auprès de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉ

14-LOISIRS ET CULTURE :

14.1

RÉSOLUTION # 6289, 03-2023 CAMP DE JOUR – POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

ATTENDU QUE plusieurs grands projets d'infrastructures sont prévus pour le printemps et l'été 2023 dans la municipalité;

ATTENDU QUE lesdits projets ont un impact direct sur la possibilité de tenir une offre de camp de jour en 2023 dû à la présence de chantiers majeurs de construction;

ATTENDU QUE la réalisation des projets d'infrastructures comme prévu engendrera une difficulté d'accessibilité au cœur villageois via les axes routiers qui seront en travaux;

ATTENDU QUE cela occasionnera également des enjeux importants de sécurité dans les aires près des chantiers, dont à proximité des sites d'animation, ainsi que des désagréments quotidiens dus aux travaux en cours (ex : Poussière et bruits constants, présence de travailleurs et de machineries en circulation, etc.);

ATTENDU QU'à la lueur de ces facteurs, la municipalité ne sera pas en mesure de proposer une offre de camp de jour estival en 2023 dans un cadre adéquat,

sécuritaire et à l'image du dynamisme des années antérieures dans un contexte de chantiers majeurs;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités avoisinantes proposent une offre estivale de camp de jour;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration et de l'adoption par les élus du budget 2023, un montant fut prévu afin de soutenir financièrement les familles sophiennes;

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer un montant de 50\$ par enfant âgé entre 5 et 12 ans inclusivement ayant comme lieu de résidence principale une adresse à Sainte-Sophie-de-Lévrard pour les frais applicables lors de l'inscription dans les autres camps de jour;

ET RÉSOLU QUE le remboursement auprès des demandeurs s'effectuera conformément à la politique de remboursement mise en place et établissant le cadre normatif pour ce faire, dont la période de dépôt des demandes de remboursement, le formulaire de remboursement à utiliser et les documents à transmettre.

ADOPTÉ

14.2

**RÉSOLUTION # 6290, 03-2023
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ASSOCIATION DE SOCCER LES SEIGNEURIES (ASLS)**

ATTENDU QUE le Comité organisateur de l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS) propose aux jeunes joueurs de la région, dont ceux de Ste-Sophie-de-Lévrard, l'accès à une organisation sportive encadrée et leur permet de s'épanouir tout en s'amusant;

ATTENDU QUE ASLS a lancé un appel aux organismes et institutions de la région pour les soutenir dans l'organisation d'une autre saison de soccer;

ATTENDU QUE l'appui financier demandé va permettre d'augmenter le nombre de joueurs inscrits, ce qui permettra au club d'être représenté dans la plupart des catégories d'âges. L'appui financier permettra aussi de reconduire les activités effectuées l'an dernier et de défrayer de nouveaux coûts reliés à la reconnaissance des clubs exigée par Soccer Québec;

ATTENDU QU'afin de pouvoir continuer à offrir du soccer à un prix abordable aux jeunes de notre région, une contribution d'un montant de 225 \$ est demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer ASLS et ainsi d'autoriser madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière à

effectuer le paiement d'une contribution financière totalisant 225 \$ à l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS) pour la saison estivale 2023.

ADOPTÉ

14.3

**RÉSOLUTION # 6291, 03-2023
CONCOURS ORATOIRE DE L'ÉCOLE MARIE-SOPHIE
DEMANDE DE FINANCEMENT PRIX AVEC LES MUNICIPALITÉS
DE SAINTE-MARIE ET MANSEAU**

ATTENDU QUE l'école primaire Marie-Sophie, dans le cadre du concours oratoire 2023, a demandé que soit présent M. Jean-Guy Beudet, Maire, lors de cette activité;

ATTENDU QU'une demande de contribution financière fut également transmise à la municipalité pour le financement des prix reliés à ce concours oratoire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 100 \$ pour soutenir l'école Marie-Sophie et permettre de récompenser les jeunes orateurs.

ADOPTÉ

15. VARIA :

15.1

**RÉSOLUTION # 6292, 03-2023
OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR EN
DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET PROJETS SPÉCIAUX INTERMUNICIPAUX
FRR - VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION
INTERMUNICIPALE**

ATTENDU QUE par la résolution #6237, 01-2023, le conseil municipal a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Fonds Régions et Ruralité - Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale pour un projet d'embauche d'une ressource dédiée à la mise en œuvre des plans de vitalisation de la municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard et de la MRC de Bécancour;

ATTENDU QUE conditionnellement à l'obtention dudit financement demandé, et conformément aux cadres normatifs issus des protocoles d'entente avec la MRC de Bécancour et le MAMH qui en découleront, la municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard devra ensuite procéder à l'embauche de la nouvelle ressource;

ATTENDU QU'une offre d'emploi devra être diffusée à cet effet et qu'un processus de sélection devra être réalisé afin de combler ledit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

APPUYÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, ET CE, CONDITIONNELLEMENT À L'OBTENTION DU FINANCEMENT VISÉ, QUE SOIT :

- Autorisés Mme Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Julie Pellerin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à effectuer l'affichage de l'offre d'emploi, la gestion de la période de mises en candidatures ainsi que la mise en place du processus de sélection qui s'y rattachera;
- Mandatés et autorisés Mme Croteau et Mme Pellerin, ainsi qu'un représentant de la MRC de Bécancour, à procéder à la sélection et à l'embauche de la meilleure candidature répondant aux critères établis dans le cadre dudit poste dédiée à la mise en œuvre des plans de vitalisation municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard et de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉ

16-PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur le Maire invite les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil. Il réalise également le suivi aux citoyens concernant les questions d'ordre général posées lors du dernier conseil.

**17. RÉSOLUTION # 6293, 03-2023
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance ordinaire soit levée à 21h04.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CMQ).


Maire


Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean-Guy Beaudet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2). du Code municipal.

ANNEXE A

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard			
Liste des paiements de février 2023			
Nom	Description	Réso autorisation	Montant
RIGIDBNY	Quote-part 2023	6233-01-2023	7 140,00 \$
Assurance Desjardins	Assurance collective février	6226-01-2023	2 558,97 \$
D.A.S.	Fédéral	*	8 584,65 \$
	Provincial		3 317,25 \$
Coupe-Pousse	Contrat déneigement - Bureau	5438-11-2020	1 712,76 \$
	Contrat déneigement - École	5439-11-2020	1 444,47 \$
Sogetel	Centre communautaire	*	41,36 \$
	Station de pompage		81,54 \$
	Garage municipal		51,68 \$
	Novo santé		51,68 \$
Hydro - Québec	Station de pompage	*	930,94 \$
	Centre communautaire		530,07 \$
	Novo santé		409,94 \$
	Loisirs/Bibliothèque		591,23 \$
	Garage municipal		1 744,63 \$
	Loisirs/Festival		30,94 \$
	Lumières de rues		296,52 \$
	Bureau municipal		1 589,41 \$
Pétroles Deshaies	Diesel voirie	*	2 320,82 \$
			1 609,65 \$
			2 234,31 \$
Charest international	Entretien et réparation - Camion à neige	SL	58,36 \$
	Réparation - Camion à neige		19,46 \$
	Réparation - Camion à neige		202,08 \$
Covris	Essence pick-up	*	142,91 \$
			113,49 \$
			103,53 \$
	Savon ultra moussant	SL	22,74 \$
Eurofins	Analyse d'eau potable	4500-01-2022	355,27 \$
Infoteck - Service affaires	Achat téléphone et installation - Comptabilité	6247-02-2023	649,43 \$
	Installation d'un nouveau poste - Secrétaire		444,09 \$
	Migration des boîtes courriel Installation office		336,12 \$
	Câble réseau		99,34 \$
	Achat ordinateur plus installation - Secrétaire	6082-09-2022	1 345,14 \$
Les entreprises Denis Gendron	Aide-déneigeur semaine du 15 au 21 janvier	6141-11-2022	142,50 \$
	Aide-déneigeur semaine du 29 au 4 février		1 095,00 \$
	Aide-déneigeur semaine du 5 au 11 février		1 035,00 \$
	Aide-déneigeur semaine du 12 au 18 février		525,00 \$
BMR	Mastic blanc et arrêt de porte pour bureau	SL	33,86 \$
	Contrôle commercial pour bâtiment	SL	19,52 \$
	Projet gazebo - Achat vis à bois	6105-09-2022	134,04 \$
	Projet gazebo - Achat Impact et vis à plancher		47,11 \$
	Projet gazebo - Achat bois d'épinette		29,90 \$
	Projet gazebo - Achat vis à plancher		58,57 \$
	Projet gazebo - Achat bois d'épinette Projet gazebo - Achat de vis à plancher		62,84 \$
	Projet gazebo - Achat moustiquaire et vis à bois		368,34 \$

BMR	Double de clés - Employé municipaux à la Voirie	SL	20,63 \$
	Entretien et réparation - Bibliothèque	SL	73,27 \$
	Achat - Bois pour camion et asphalte froide	SL	892,52 \$
Réseau biblio	Reliure	JC	13,58 \$
Scierie Lauzé	Projet gazebo - Achat de bois brut	6105-09-2022	74,50 \$
Véronique St-Onge	Séance photos pour la soirée du 20 janvier 2023 Élus, employés Municipaux et bénévoles	JC	180,00 \$
ADMQ	Abonnement annuel - Josée Croteau	6214-01-2023	569,13 \$
	Abonnement annuel - Julie Pellerin		517,39 \$
Rabais campus	Achat livre bibli	JC	29,70 \$
Solution d'usage	Redressir et resouder fissure sur pied	SL	48,87 \$
	Redressir braquette		48,87 \$
Olivier Bédard	Contrat d'entretien - Sentier municipal	6241-01-2023	300,00 \$
Cloudi	Téléphonie IP	*	165,79 \$
SAAQ	Immatriculations - Camion, pépîne et pick-up	*	4 268,88 \$
Entreprise Marc Fournier et Fils	Déneigement des rues de la municipalité	SL	911,17 \$
Bélangier Sauvé avocat	Service de consultation express	JC	114,98 \$
Excavation Denis Demers	Déneigement Rang Saint-Francois-Xavier (Remplacement du camion brisé)	SL	310,43 \$
Pro mécanique	Changement huile - Camion à neige	SL	663,95 \$
Servi-pompe Inc.	Réparation chauffage - Centre communautaire	JC	562,23 \$
			2 174,08 \$
Caisse Desjardins	Entente acquisition - Bâtiment ancienne caisse	6223-01-2023	3 777,78 \$
It cloud	Back-up en ligne	*	33,96 \$
	Back-up en ligne et ajout d'un nouveau poste	JC	1 036,67 \$
Télus	Frais cellulaire DG et TP	5362-08-2020	127,00 \$
Les équipements Tousignant	Projet gazebo -Achat de tôle	6105-09-2022	1 389,41 \$
Avizo expert	Plan et devis - Projet 3 services	6106-09-2022	6 320,76 \$
Energie Sonic	Chauffage - Centre communautaire	*	4 918,32 \$
Jardi-vert	Taille d'arbres	6099-09-2022	568,38 \$
Laliberté-Payment	Contrat d'entretien de l'orgue	6248-02-2023	517,39 \$
Sel Frigon	Sel à déglçage des routes	6123-10-2022	4 142,44 \$
Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska	Contribution financière annuelle	6256-02-2023	373,50 \$
	Souper financement	6257-02-2023	280,00 \$
Alarme Bois-Francs	Renouvellement annuel du système d'alarme	À venir	289,05 \$
	Inspection du système d'alarme		1 129,00 \$
Josée Croteau	Marché ami - Achat de café	JC	25,85 \$
Grimard et fils	Graisse	SL	216,89 \$
Papeterie - Le sagittaire	Pince-notes, pochette mural, stylos	JC	81,49 \$
Macpek	Réparation camion à neige	SL	237,56 \$
VISA	PRB Victoriaville - Pneu pour camion	SL	871,26 \$
	ELFSIGHT pour gestion site internet	JC	252,53 \$
	Registre foncier	*	15,00 \$
	Registre foncier	*	10,00 \$
	FQM - Formation Élu Mario Demers	6144, 11-2022	379,42 \$
	FQM - Formation Élu Vanessa Gravel	6144, 11-2022	379,42 \$
	WIX - Gestion du site internet	JC	171,71 \$
	Métro Dubuc Deschaillons - Traiteur soirée du 20 janvier 2023 avec élus et bénévoles	JC	513,05 \$

VISA	Marché ami - Breuvages Soirée du 20 janvier 2023 avec élus et bénévoles	JC	35,25 \$
			197,78 \$
	Postes Canada - Achat de timbres pour les comptes de taxes municipaux	JC	846,22 \$
	Postes Canada - Frais d'envoi postaux reliés aux comptes de taxes municipaux	JC	90,15 \$
Total des paiements			85 883,67 \$
Total des salaires			33 798,68 \$
Grand total			119 682,35 \$

